



Aussi loin que l'on puisse remonter dans leur histoire, les troupes de marine n'ont eu de cesse de s'interroger sur leur existence⁽¹⁾. Cette propension marquée à la dialectique existentielle dénote un désir profond de s'adapter en permanence à un environnement en constante mutation. Celui de la défense n'échappe pas à cette règle.

Se sentant mal considérées lorsqu'elles étaient subordonnées au ministère de la Marine, elles sont depuis 1900 une composante à part entière de l'armée de Terre, apportant leur contribution pour faire de celle-ci une armée d'emploi reconnue, tant auprès des citoyens français que de tous ceux qui la côtoient sur les théâtres où elle est engagée.

Présentes au sein de quatre grandes fonctions opérationnelles (combat de l'infanterie, combat des blindés, artillerie, système d'information et de communication), elles apportent à l'armée de Terre un supplément d'âme à travers leurs savoir-faire et surtout leur savoir-être, issus d'une culture fortement marquée par l'attrait des horizons lointains.

Les profondes restructurations qui affectent notre dispositif outre-mer ou à l'étranger pourraient laisser craindre un affadissement de leur vocation à servir prioritairement hors métropole, voire à une remise en cause de leur existence, avec le risque de n'être plus qu'une référence historique, utilisée pour donner sens à un pseudo esprit de corps. Cette crainte n'est pas nouvelle. En 1923, le général Lacroix écrivait dans Le Temps : « *Dans l'organisation future de l'armée, les troupes coloniales n'ayant plus de colonies à conquérir, à maintenir, à pacifier ou à administrer ne peuvent avoir qu'un rôle effacé.* » Il n'est donc pas totalement illégitime de s'interroger, comme par le passé, sur ce qui justifie encore aujourd'hui leur existence au sein d'une armée de Terre en pleine transformation.

La réponse est à trouver dans les qualités intrinsèques des marsouins et des bigors qui, individuellement, contribuent à donner à ce corps une âme qui se nourrit de l'idée partagée qu'ils se font d'une « France du grand large », forte et ouverte sur les populations auprès desquelles ils sont amenés à agir, à l'étranger comme sur le territoire national, avec cette capacité à passer instantanément du mode coercitif à celui de l'accompagnement, en faisant preuve d'intelligence de situation.

⁽¹⁾ En arrivant à l'Inspection des troupes de marine en 1997, le premier ouvrage que j'ai trouvé en ouvrant une de mes armoires fortes était un document de réflexion sur l'avenir des troupes de marine rédigé...en 1967, juste avant la promulgation de la Loi n° 67-1102 du 20 décembre relative aux troupes de marine et à l'administration de l'armée dans les départements et territoires d'outre-mer.

Ce sont les qualités de ce système d'Hommes partageant une vision commune qui ont permis aux troupes de marine de traverser l'Histoire depuis 1622, en s'adaptant au fil du temps à des formes de service qui n'ont pas cessé d'évoluer.

« *La France ne peut être la France sans la grandeur*⁽²⁾ ». Cette vision gaullienne a sous-tendu de manière constante notre politique extérieure, quels que soient les régimes. Aussi, tant que la France souhaitera jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale, elle devra s'appuyer sur des forces armées capables de soutenir cette politique, en intervenant sans délai mais aussi en prévenant les crises potentielles. Représentant 80 % des effectifs militaires engagés, l'armée de Terre tient une place prééminente dans ce dispositif.

*

* *

Si elle souhaite conserver cette place première, elle doit pouvoir compter sur des soldats aptes à agir, avec un comportement adapté, au milieu des populations et volontaires pour accepter, dans la durée, toutes les contraintes ou sacrifices que cela suppose. Or, cette aptitude s'acquiert par la sédimentation des expériences acquises au fil de la carrière. Les troupes de marine ont, par essence, cette vocation à être le creuset où se forge cette compétence⁽³⁾ mise à disposition de l'armée de Terre, soit en la faisant partager, soit par le biais de l'expertise de leurs hommes et femmes.

Les qualités intrinsèques du marsouin ou du bigor, son goût pour les actions menées au milieu des populations font que les troupes de marine trouvent toute leur place dans le large spectre des missions de l'armée de Terre, sur le théâtre national (DOM COM inclus) comme à l'étranger, partout où les intérêts vitaux de la France sont en jeu.

*

Fournir à l'armée de Terre des soldats ayant fait le choix structurant de servir dans la durée outre-mer ou à l'étranger.

Plurielle, l'armée de Terre a besoin de ces hommes et femmes, à l'inclination marquée pour les horizons lointains, ayant fait le choix d'y consacrer leur carrière en optant pour un style de vie structurant un comportement et un mode de pensée particuliers, perceptibles notamment dans les relations hiérarchiques empreintes d'une estime mutuelle respectueuse et vraie, où la générosité et le cœur tiennent une place première.

Les marsouins et les bigors se distinguent par une façon d'être qui peut surprendre parce qu'elle emprunte un mode opératoire ou de pensée sortant des schémas préétablis, façonné par l'habitude d'être confrontés hors métropole à des situations non conformes. Il se caractérise aussi par une opiniâtreté farouche dans l'accomplissement de la mission, quelles qu'en soient les conditions, en référence à l'esprit de Bazeilles. En outre, leur aptitude très française, cultivée de manière quasi atavique, à faire face avec ingéniosité à des situations inextricables contribue à leur réputation légendaire de débrouillardise.

L'esprit de Bazeilles et la vocation du service hors métropole ou à l'étranger sont les deux forces directrices qui animent les marsouins et les bigors en les rassemblant autour de valeurs transcendant les spécificités des fonctions opérationnelles et qui donnent une âme aux troupes de marine, unies derrière un

⁽²⁾ Charles de Gaulle, *Mémoires de Guerre, l'Appel*

⁽³⁾ Pour l'armée de Terre, la notion de compétence se définit comme la conjugaison de savoirs, savoir-faire et savoir-être, assortis d'une expérience plus ou moins longue.

seul et même symbole, l'ancre d'or. Arborée fièrement, celle-ci constitue la marque visible de leur engagement au-delà des frontières terrestres. Mais elle rappelle aussi le souvenir de la « Division bleue » employée unie, pour la première fois, dans la défense du sanctuaire national en 1870 aux côtés de leurs frères d'armes des grandes unités métropolitaines.

Cette forte cohésion d'arme, qui va au-delà du niveau régimentaire où se construit souvent l'esprit de corps, permet à l'armée de Terre de disposer d'une entité solide, ouverte sur toutes ses grandes fonctions opérationnelles. C'est sur ce socle qu'elle a construit sa professionnalisation.

Parce que le service à l'extérieur va au-delà du simple rêve d'aventure auquel aspire celui qui veut embrasser la carrière des armes, il attire souvent un recrutement qui donne à l'armée de Terre un vivier de cadres de qualité appelés à servir tant en son sein qu'en interarmées où ils en sont les ambassadeurs.

Ces qualités intrinsèques font du marsouin ou du bigor un soldat ayant un goût avéré pour les actions menées au milieu des populations.

*

Fournir à l'armée de Terre des soldats ayant le goût de l'action au contact des populations.

Pour réaliser ses ambitions tant sur le théâtre national que dans ses engagements extérieurs, l'armée de Terre a besoin de soldats rompus à agir au milieu des populations, capables d'adapter leur comportement dans le cadre d'une juste appréciation de la situation sur le terrain nécessitant parfois de prendre des initiatives.

L'armée de Terre se veut être « l'armée des territoires⁽¹⁾ ». C'est aussi celle qui agit le plus au contact des populations. Ceci vaut pour le territoire national comprenant nos départements et collectivités d'outre-mer (« les territoires » au sens où l'entend le Centre d'études stratégiques de l'armée de Terre), comme pour les théâtres d'opérations extérieurs qui constituent eux aussi d'autres territoires habités.

Evoluer dans les banlieues de nos grandes villes métropolitaines, dans le cadre de VigiPirate, ou dans nos départements ou collectivités d'outre-mer, dans le cadre de missions de courte durée, ou encore dans un pays étranger, dans le cadre des opérations extérieures, nécessite implicitement la prise en compte des particularismes du milieu considéré. Il convient d'y adopter un comportement dicté à la fois par la situation du moment ainsi que par les règles d'engagement prévues par le cadre de l'exécution de la mission qui, elles-mêmes, tiennent normalement compte des spécificités du théâtre. De par la nature historique de leur emploi, les troupes de marine ont une facilité naturelle à agir de la sorte dans des milieux très différents et à passer d'une posture à l'autre en faisant preuve d'une grande faculté d'adaptation, vertu cardinale du marsouin ou du bigor, et d'esprit d'initiative, rendu nécessaire par une situation d'isolement ou l'impérieuse obligation de ne pas subir.

Agir au milieu des populations suppose aussi une démarche volontariste pour aller vers elles afin de mieux en connaître les forces et les faiblesses. Cette disposition d'esprit visant à s'ouvrir à l'autre est une autre des vertus cardinales cultivées dans les troupes de marine. Si les marsouins ou bigors montrent une inclination naturelle à la compréhension des milieux humains et géographiques dans l'accomplissement de leurs missions, ils enrichissent leurs connaissances dans ce domaine au fil de leurs affectations et de la confrontation informelle, au sein de leurs unités, de leurs expériences mutuelles. Chaque régiment des

⁽¹⁾ Présentation de l'armée de Terre proposée par le CESAT

troupes de marine constitue en quelque sorte « un bouillon de cultures », le lieu de la sédimentation des expériences individuelles mises à disposition de la collectivité.

Cette ouverture à l'autre est aussi particulièrement entretenue par le fait que les troupes de marine comptent de longue date dans leurs rangs des ressortissants ultramarins ou issus des anciens territoires français qui font d'elles un modèle d'intégration sociale autour de valeurs partagées sur la place de la France dans le monde.

Avec les qualités et les spécificités qui sont les leurs, les marsouins et les bigors trouvent toute leur place au sein de l'armée de Terre au sein de laquelle ils servent partout où cela est nécessaire, y compris en dehors de leur arme.

*

Fournir à l'armée de terre un large éventail de compétences utilisables en tous lieux avec une homogénéité identitaire intégratrice.

Dissuader, intervenir partout et en tout temps, protéger les populations, le territoire national et les intérêts vitaux de la France sont les missions assignées aux forces armées dans le cadre du Livre blanc de 2013. Au sein de l'armée de Terre, les troupes de marine prennent leur part entière dans les missions qui leur sont dévolues. Elles permettent à celle-ci de tenir sa juste place hors de l'hexagone au sein d'un dispositif par essence interarmées.

Même si son format connaît une nette régression, le réseau des cadres servant au sein des missions de coopération de défense et celui des forces de présence, ainsi que des forces de souveraineté, contribuent à la prévention des crises potentielles en les anticipant à travers les informations que ces réseaux font remonter de leurs contacts sur le terrain. Ils facilitent aussi leur conduite et leur résolution avec des soldats acculturés. Ce dispositif contribue à dissuader toute menace sur nos intérêts vitaux.

Il permet aussi de faciliter l'engagement de nos forces, pas seulement terrestres, avec une réactivité peu commune. Enfin, il constitue un socle qui permet d'accueillir les unités de toutes les armes dans le cadre de leur aguerissement, en facilitant leur intégration dans le paysage local.

Mais, dans la tradition de leurs aînés, les héritiers de la « Division bleue » de 1870 sont aussi très présents dans la protection du territoire national ainsi que de sa population, y compris dans sa périphérie ultramarine. Leur action va même au-delà lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre du service militaire adapté auquel les troupes de marine apportent une contribution majeure, tout en y insufflant leur esprit.

Enfin, la nature pluridisciplinaire de leur arme et l'habitude, dès le début de la carrière, de l'emploi dans un cadre interarmées outre-mer ou à l'étranger font que le marsouin ou le bigor possède une facilité naturelle à servir dans un contexte interarmées et avec d'autres armées.

Dans ce cadre, leurs liens historiques avec les savoir-faire qui étaient les leurs lorsqu'elles avaient à faire avec la Marine de 1622 à 1900 font que les troupes de marine fournissent une contribution importante à la composante amphibie de l'armée de Terre et à la préservation des compétences dans ce domaine.

*

* *

L'arrêté n°1339 relatif aux principes de gestion du personnel militaire de l'armée de Terre en date du 26 octobre 2004 identifie bien, dans son article 9, les troupes de marine comme l'une des neuf armes⁽¹⁾ de l'armée de Terre. Son article 13 rappelle que « *le personnel de l'arme appartenant aux troupes de marine est réputé volontaire* » pour une mutation hors métropole et lui reconnaît, à qualification égale, une vocation prioritaire pour servir outre-mer ou au sein des forces prépositionnées.

C'est donc bien le service hors métropole qui légitime l'existence des troupes de marine au sein de l'armée de Terre. Celui-ci n'a pas cessé d'évoluer dans l'Histoire. Il évoluera encore demain dans le cadre d'une contraction qui accompagne celle du format des armées. Il est donc fortement lié à une volonté politique : celle de faire de la France un acteur qui compte sur la scène internationale. Depuis Richelieu, cela reste une constante de notre politique étrangère, quels que soient les régimes en place, avec certes des engagements plus ou moins marqués. Il paraît donc peu probable que cela cesse dans un avenir à court, voire à moyen terme. Ceux qui prédisaient, il y a peu encore, la fin de nos interventions en Afrique, ont dû se rendre à l'évidence d'une réalité qui a démontré que, grâce à un dispositif militaire adapté connaissant parfaitement à la fois le mécanisme des interventions et le milieu, nous sommes aujourd'hui une des rares puissances au monde capables de mener des opérations du type de celles de *Serval* ou de *Sangaris*. Dans ce contexte, l'armée de Terre a pu bénéficier des compétences détenues par ses marsouins et bigors en matière de culture africaine, passeport précieux dans l'instauration d'un climat de confiance avec les armées locales, tout en confortant notre crédibilité vis-à-vis de nos alliés américains ou européens. Les perspectives qui se dessinent à moyen terme pour ce continent, notamment pour la sécurité de l'Europe, montrent combien il serait hasardeux que la France perde cette capacité en laissant périlcliter les liens privilégiés qu'elle y entretient, qui lui sont reconnus, parfois contestés (la « Françafrique »), ...mais aussi souvent enviés, parfois jaloués.

A l'évidence, l'armée de Terre jouera demain encore un rôle essentiel, tant sur le théâtre national dans son acception la plus large qu'à l'extérieur. Pour continuer à le faire avec la réputation d'excellence qui lui est prêtée par nos alliés, elle devra s'appuyer sur des compétences individuelles et collectives à l'engagement au milieu des populations, quels que soient les théâtres, en faisant preuve d'intelligence de situation. Les troupes de marine, de par leur culture propre, ont vocation à partager leurs savoirs dans ce domaine avec leurs camarades des autres armes ou armées. Cette expertise est précieuse. Elle doit continuer à être entretenue. C'est bien là la mission des troupes de marine au sein de l'armée de Terre.

(30 avril 2015)

⁽¹⁾ Article 9, définition des armes et services : l'arme et le service se réfèrent aux fonctions opérationnelles (armes) ou aux fonctions d'environnement (services) qui constituent l'armée de Terre. L'arme ou le service constitue une référence identitaire pour chaque militaire de l'armée de Terre. Les armes sont au nombre de 9 : l'infanterie, l'arme blindée et cavalerie, les troupes de marine, l'artillerie, le train, le génie, les transmissions, le matériel, l'aviation légère de l'armée de Terre. Les services sont au nombre de 3 : le commissariat, le service de santé Terre, l'état-major. Une formation de l'armée de Terre est soit rattachée à une arme ou à un service, soit identifiée « toutes armes ». Ce rattachement est établi par l'ordre de bataille.